Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_17-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre et Loire
VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Le Conseil Municipal du 23 septembre 2026 a été convoqué le 17 septembre 2026.
Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le Conseil Municipal a siégé dans la salle du Conseil Municipal, en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le mercredi 23 septembre 2026, à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps.

Etaient présents : Olivier CONTE, Eloïse DRAPEAU, Alain DELANCHY, Gamze AK, Mickaël CHAPEAU, Laurence LEFEVRE, Pascal TOSCH, Marylee HERVET, Olivier BLAIN, Jeanine METAIS, Christian BONNARD, Alain GARCIA, Thierry LEFEVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Sandrine ZASSO, Isabelle LE FERON DE LONGCAMP, Aurélia DRAPEAU, Angélique LAROCHE, Amélie DUMONT, Cécile BICHON, Régis DUROUCHOUX, Mounir HABIB, Raphaël BICHON, Michel SOULAS, Cyrille JEANNEAU, Aïcha SELATNA, Elise TESSON, Thomas DELPLACE

Avaient donné pouvoir :

Mukerrem AK	**procuration à AK Gamze**
Yamna BRIMOU	**procuration à Mickaël CHAPEAU**
Abderahmane DJIBAOUI	**procuration à Cyrille JEANNEAU**

Absents : Benoît SANCHEZ, Nadia YAHYA-BEY

Secrétaire de Séance : Eloïse DRAPEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

N° 2026 09 23 - 17
OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DE LA METROPOLE TOURANGELLE

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts,

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui reconduit et actualise l'abattement de la TFPB sur la période 2025-2030,

Vu la Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain 2020-2032 de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Contrat de Ville 2024-2030 de la Métropole Tourangelle signé le 11 juillet 2024,

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 037-213702335-20260923-2026_09_23_17-DE

Vu la Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB 2025-2030 signée le 23 décembre 2024 et son avenant n°1 signé le 09 septembre 2025,

Vu la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle,

Vu l'avis de la Commission municipale Politique de la ville en date du 16 septembre 2026,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle.

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer la Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Tourangelle.

VOTES : **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Pierre-des-Corps, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les membres présents.

Pour expédition conforme,
Saint-Pierre-des-Corps, le 23 septembre 2026

Signé électroniquement par : Eloise DRAPEAU
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Secrétaire de Séance

Signé électroniquement par : Olivier CONTE
Date de signature : 30/09/2026
Qualité : Saint-Pierre-des-Corps - Maire